

Publié le 18 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20231221-DEC2023_06-AU



DÉCISION n°2023-06

Relative à l'attribution du marché à procédure adaptée portant sur la vérification périodique des installations de détection incendie et des extincteurs (*Marché n°2023-03*)

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 2020-28 du 3 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret, accordant une délégation de compétence à la Présidente du Centre de Gestion pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu la consultation lancée par le Centre de Gestion auprès de CLIMEX, PRETEXFEU, AP-INCENDIE concernant la vérification périodique des installations de détection incendie et des extincteurs du CDG 45 ;

Vu l'unique offre proposée par CLIMEX,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le marché à procédure adaptée portant sur la vérification périodique des installations de détection incendie et des extincteurs est attribuée à **la société CLIMEX**, pour une durée de deux ans (marché reconductible une fois pour une année sur décision expresse de l'établissement) pour un montant de 434,85 € HT soit 521,82 € TTC.

Article 2 : La prestation de formation à l'utilisation des extincteurs est attribuée à **la société CLIMEX**, pour un service rendu dans le courant de l'année 2024, pour un montant de 1 210,00 € HT soit 1 452,00 € TTC

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Fait à ORLÉANS, le 21/12/2023

La Présidente,

Florence GALZIN